abes

agence bibliographique de l'enseignement supérieur

La diffusion des thèses électroniques

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Les textes réglementaires

- L 'arrêté de 1985 : le circuit «papier »
- 2000 – 2005 : études, préconisations, expérimentations pilotes
- 2004 : évaluation (Rapport Six&Dix) et définition d'une nouvelle stratégie (Circulaire en 2005)
  - Incitation à l'échelle nationale à développer la diffusion des thèses électroniques
- Les arrêtés du 7 août 2006
  - relatif à la formation doctorale
  - modifiant l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse
  - relatif aux modalités de dépôt, signalement, diffusion et conservation des thèses

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Le dépôt

L'arrêté du 7 août 2006

- Dépôt dans le service chargé du doctorat 3 semaines avant la soutenance, avec les métadonnées (formulaire papier ou métadonnées électroniques)
- Nouveau dépôt dans un délai de 3 mois en cas de demande de corrections par le jury
- L'établissement spécifie la forme que prend le dépôt : il y a une seule version validée de la thèse, soit papier, soit électronique

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Le signalement

L'arrêté du 7 août 2006

- Signalement obligatoire de toutes les thèses même confidentielles
  - « dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Système universitaire de documentation ou Sudoc)
  - dans le catalogue de l'établissement »

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

La conservation

L'arrêté du 7 août 2006

- Archivage des thèses sous forme papier
  - dans les SCD, les SICD,… (au CTLES)
  - Des difficultés de conservation spécifiques liées au mode de production
  - Sécurisation par le microfichage à l'ANRT
- Archivage pérenne numérique
  - CINES

➔ Conservation obligatoire de toutes les thèses même confidentielles

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

La communication

L'arrêté du 7 août 2006

- « La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré. »
- « Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement ou des établissements bénéficiant d'une accréditation conjointe. Après la soutenance, une diffusion de la thèse est assurée au sein de l'ensemble de la communauté universitaire. »

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

La diffusion du document

L'arrêté du 7 août 2006

- « L'établissement de soutenance assure en son sein l'accès à la thèse »
- L'établissement garantit la version de soutenance, éventuellement corrigée selon les indications du jury
- Le chef d'établissement prononce ou non la confidentialité
- La mise en ligne de la thèse sur la toile est subordonnée à l'autorisation du nouveau docteur sous réserve de l'absence de clauses de confidentialité.

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Où et comment diffuser?

- Au choix de l'établissement : politique de valorisation de la recherche
  - Archive institutionnelle
  - Portails thématiques internationaux
  - Plateforme partagée d'archives ouvertes
  - Autres (réseau régional, CINES, Tel-Hal CCSD…)
- Autoarchivage à l'initiative du docteur
  - Site personnel
  - Tel-Hal CCSD…
- Services à valeur ajoutée
  - « Thèse à la carte »
  - Diffusion commerciale après travail éditorial, …

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

État des lieux

- Plus de 300 écoles doctorales
- 10 000 thèses soutenues
- La thèse :
  - Un document administratif
  - Une œuvre de l'esprit protégée par le droit d'auteur
  - Diverses dans son fond comme dans sa forme, intérêt scientifique différents selon les disciplines
- Priorité : diffusion rapide des thèses validées mais non publiées

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

La mise en œuvre du processus

- Star outil de transit pour permettre : le signalement, la diffusion et l'archivage pérenne
- Star intermédiaire entre l'établissement de soutenance et les autres outils et acteurs
- Star garant de l'existence d'au moins une version officielle de chaque thèse

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

La mise en œuvre du processus

- Star également révélateur de la diversité des circuits :
  - Nécessité de clarifier les rôles de chacun des acteurs (doctorant puis docteur, écoles doctorales, services de scolarité, CRI…)
  - Les bibliothèques se retrouvent souvent au cœur du dispositif

2007

abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Problématique

- **Pour éclairer ce débat, 3 interventions**
  - Rachel Creppy pour la SDBIS : les aspects juridiques soulevés par la diffusion des thèses
  - Francis Daumas pour le CINES : la diffusion des thèses via le CINES
  - Daniel Charnay pour le CCSD : l'archive ouverte Hal et son portail TEL

2007